

Prévention de la COVID-19

SALLE DE SPORT



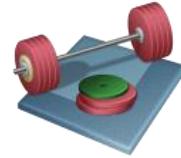
1. Accueil de la clientèle

- **Afficher toutes les informations sanitaires** et notamment la fiche relative aux gestes barrières
- **L'accueil des clients se fera sur réservation**
- **Conserver la liste des visiteurs pendant une période de 14 jours** (durée d'incubation du virus) afin de pouvoir retracer et isoler un éventuel cas positif et ses contacts
- **Limiter le nombre de membres simultanés à 1 personne / 4m²**
- **Un nettoyage/dégraissage et désinfection complets des climatisations est à programmer (se référer à la fiche « CVC »)**
- **Mettre à disposition de la clientèle des produits hydro alcooliques, des lingettes désinfectantes virucides ou tout système équivalent, des essuie-mains à usage unique et du savon**
- **Établir un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent**
- **Installer un écran de protection ou tout autre moyen de protection équivalente au comptoir d'accueil** de sorte à éviter la diffusion des postillons. Nettoyer et désinfecter régulièrement les 2 faces de l'écran
- **Nettoyer et désinfecter fréquemment les équipements, les objets et les surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains** (comptoir d'accueil, poignées de porte, casiers...)

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19

SALLE DE SPORT

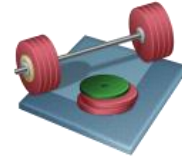


PRÉVENIR

- **Aérer** le plus possible
- **Arrivée des membres en tenue adaptée.** Une paire de chaussures spécifique sera apportée dans un sac pour un usage dans la salle
- **2. Accès aux équipements et aux cours**
- **Port du masque obligatoire** pour les membres et le personnel y compris pendant les exercices ; toutefois :
 - ✓ les membres peuvent ne pas porter le masque pendant qu'ils effectuent un exercice de cardio en pratique individuelle
 - ✓ lorsque l'exploitant ou le responsable de la salle de sport a subordonné la pratique de toute activité sportive à la présentation d'un passe sanitaire valide
- Matérialiser par marquage au sol ou tout autre moyen la distance d'au moins 1,50 m entre chaque espace de travail. A défaut, une machine sur deux sera rendue inaccessible
- Mettre à disposition **des produits hydro alcooliques** à proximité des machines
- Limiter l'utilisation à un matériel pouvant aisément être nettoyé entre chaque session
- **Désinfection des appareils et équipements avant et après chaque utilisation**
- Dans les espaces dédiés aux cours collectifs, **envisager la réalisation de traçage au sol** de sorte à ce que chaque personne dispose d'un espace 4 m² minimum

Prévention de la COVID-19

SALLE DE SPORT



3. Douches et vestiaires

- Dans le cas de vestiaires collectifs, le nombre de personnes pouvant y accéder sera limité à une personne pour 2 m²
- Condamnation d'une douche sur 2
- Proscrire l'utilisation des sèche-cheveux sans port du masque ou en dehors d'une zone isolée réservée à cet effet
- Limiter et ajuster le nombre de casiers vestimentaires à la fréquentation maximale instantanée, par colonne espacée d'1,50 m. De préférence, attribuer une colonne à une cabine. Les casiers inutilisés seront condamnés et leurs fermetures précisées par une croix ou autre signe distinctif
- Mise à disposition de savon avec des distributeurs automatiques dans les douches des vestiaires

4. Installations sanitaires

- **Renforcer le plan de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels (se référer à la fiche « Mesures générales d'hygiène »)**
- **Procéder au nettoyage et à la désinfection manuelle de toutes les surfaces et équipements des sanitaires. Augmenter notamment les opérations de désinfection des points contacts**
- En cas de sèche-mains avec récupérateur d'eau, pulvériser régulièrement, à l'intérieur, un produit virucide ménager
- Placer une corbeille avec couvercle à pédale et l'équiper d'un sac poubelle à évacuer fermé et à changer régulièrement

PRÉVENIR